Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 060-216004085-20250304-DEL20250403001-BF

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de Montagny en Vexin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 Décembre 2024 – DEL 2025-04-03-001

DATE DE CONVOCATION
29/01/2025

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :13
Présents 11
Votants :11
Absents : 2
Exclus :

Objet :
Approbation du compte financier unique 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le - 6 MAR. 2025

et publication ou notification
du - 6 MAR. 2025

Le Maire,

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan EPAGNEUL, doyen de l'assemblée

Etaient présents : CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, GESSAT Cécile, PASCOT Aurélie, DEVOUASSOUD Eric BEAUSSART Gérard, GESLAND Sophie, MICHEL Marie-Christine,
Absents excusés : Didier DOULUT
Formant la majorité des membres en exercice.

Mr Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-14-003-004 du 14/03/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;
Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 14/09/2023 ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Montagny-en-Vexin
Vu le CFU 2023 de la commune de Montagny-en-Vexin,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné : Monsieur Gaetan EPAGNEUL.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 060-216004085-20250304-DEL20250403001-BF

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	239 251.93 €	1 335 441.26 €	1 574 693.19 €
	Recettes réalisées	35 608.30 €	740 685.84 €	776 294.14 €
	Restes à réaliser	42 512.90 €	0.00 €	42 512.90 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	239 251.93 €	1 335 441.26 €	1 574 693.19€
	Dépenses réalisées	138 690.20 €	630 029.04 €	768 719.24 €
	Restes à réaliser	88 823.32 €	0.00 €	88 823.32 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	_103 081.90 €	110 656.80 €	7 574.90€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	98 847.57 €	703 922.42 €	802 769.99 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-4234.33 €	814 579.22 €	810 344.89 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-46 310.42 €	0.00€	-46 310.42 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-50 544.75 €	814 579.22 €	764 034.47 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,
- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de Montagny-en-Vexin
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Maire
Loïc TAILLEBREST

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 07/02/2025

Comptable(s)

M OLIVIER PONT

du 01/01/2024

Ayant exercé au cours de la gestion

au 07/02/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'OISE, le 10/02/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
PONT Olivier (1013865180-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A MERU, le 10/02/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le
Montagny-en Vexin
le 04/03/2025

Jean luc CATTET
Secrétaire de Séance

Loïc TAILLEBREST, Maire

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 060-216004085-20250304-DEL20250403001-BF

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20250403001**
Objet :	**Compte financier unique 2024**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-216004085-20250304-DEL20250403001-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20250304-DEL20250403001-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CFU_21600408500017_2024_D_VDEF.xml Nom métier : 99_BU-060-216004085-20250304-DEL20250403001-BF-1-1_1.xml	text/xml	3.3 Mo
Annexe (Délibération) Nom original : DEL20250403001.pdf Nom métier : 70_DE-060-216004085-20250304-DEL20250403001-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	1.4 Mo
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : PAGE SIGNATURE CFU MAIRIE 2024.pdf Nom métier : 99_SE-060-216004085-20250304-DEL20250403001-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	338.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mars 2025 à 09h06min22s	Dépôt initial

En attente de transmission	6 mars 2025 à 09h06min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mars 2025 à 09h06min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mars 2025 à 17h28min32s	Reçu par le MI le 2025-03-06